CODE : CAP AEPE

FORMATION EN ALTERNANCE

Préparation CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) en lien avec la fiche RNCP38565

Mise à jour le 09 juillet 2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Les apprenants auront acquis à la fin de la formation les compétences suivantes :

UP1 Accompagner le développement du jeune enfant :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

UP2 Exercer son activité en accueil collectif :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP3 Exercer son activité en accueil individuel :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

UP4 Prévention, santé, environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

Pour l'obtention du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, est conditionné après présentation devant le jury, par la validation de l'ensemble des blocs de compétences en lien avec la fiche RNCP.

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ⇒ 24 mois
- ⇒ Volume hebdomadaire : 35 heures par semaine
- ⇒ Apprentissage théorique : 805 h
- ⇒ Apprentissage professionnelle : 2261 heures en entreprise
- ⇒ Amplitude horaire des cours : 8h30 à 16h30
- ⇒ Présentiel et/ou distanciel
- ⇒ Possibilité d'accompagnements individuels. Coaching.

DATES ET LIEUX

- ⇒ 10 août 2026 au 30 juin 2028

PUBLIC CONCERNE

Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves du CAP AEPE en contrat d'apprentissage devront être âgés de 16 ans à 29 ans.

(Au-delà, contrat de professionnalisation).

Ils doivent avoir le diplôme du baccalauréat, Certificat d'aptitude Professionnelle,

⇒ Cours le mardi ou jeudi de 8h30 à 16h30

⇒ 63, rue Emile Grimaud

97490 Sainte Clotilde

Brevet Étude Professionnelle, ou équivalence.

TARIFS

⇒ Prix de la formation : **6 467 € Net de taxe**

PROGRAMME DE LA FORMATION

FORMULE

⇒ Présentiel et/ou distanciel

⇒ Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap (nous contacter)

PRE REQUIS

Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves du CAP AEPE en contrat d'apprentissage devront être âgés de 16 ans à 29 ans. (Au-delà, contrat de professionnalisation).

CONTACT :

Pascale NAGAMA : 0692 59 20 05

E-mail :

adm.mayformations@gmail.com

DISPOSITIONS PRATIQUES

De 3 à 8 participants par session

SUIVI COLLECTIF ET TUTORAL

Pour favoriser les échanges et accompagner au plus près les apprenants, différents tuteurs seront chargés tout au long de la formation :

L'ENCADREMENT

- Des professionnels expérimentés
- Des enseignants ou formateurs spécialistes de leur discipline
- Des intervenants spécialisés

Ces supports permettent :

- À chacun de travailler à son rythme et de reprendre les notions aussi souvent qu'il en a envie

Ils doivent avoir le diplôme du baccalauréat, Certificat d'aptitude Professionnelle, Brevet Étude Professionnelle, ou équivalence.

DELAI ET MODALITE D'ACCES

Pour la formation débutant en septembre 2023, l'inscription se fera entre avril 2023 et fin Aout 2023.

Étude du dossier environ 3 jours après réception de la candidature

Entretien de motivation à la suite de l'étude du dossier

Inscription définitive soumise à la signature d'un contrat avec une entreprise (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

METHODE PEDAGOGIQUE

L'Organisme de formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels de l'apprenti (e).

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.

- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans

- du soutien collectif et individuel
- une aide pédagogique pour répondre aux questions portant sur les contenus de la formation
- un accompagnement dans la recherche de stage et l'analyse des expériences vécues sur le terrain
- un groupe d'échange pour partager entre apprenants, les expériences auprès des enfants, des travaux de groupe pour tisser des liens entre apprenants, confronter ses idées, partager ses réflexions…

Il construit son savoir par succession de questions et réponses.

- Méthode proactive (faire faire) : à travers des études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).

- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

- De diversifier les méthodes d'apprentissage

- D'alimenter les échanges entre les formateurs et les apprenants

une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement).

Matériel nécessaire à l'apprenant :

- **Matériel de prise de note (ordinateur, cahier, stylos)**

Support de cours délivré à chaque participant sous format papiers et numériques.

PROGRAMME

Les épreuves professionnelles 1, 2 et 3 sont travaillées de manière transversale dans l'ensemble des modules d'apprentissage, ainsi que l'épreuve générale Prévention-Santé-Environnement désormais obligatoire.

L'ensemble du programme a été conçu par l'équipe pédagogique

Module Biologie, nutrition :

- Connaître les éléments de base en physiologie et anatomie ; les principales pathologies ; le développement moteur de l'enfant
- Connaître les sources et besoins nutritionnels de l'enfant ; les infections et allergies alimentaires

Module aspects théoriques de la petite enfance :

Module Aspects techniques :

- Connaître les produits de soins courants, d'hygiène, d'alimentation et d'entretien
- Maîtriser les techniques de soin d'hygiène et de préparation des repas
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel et des locaux

Module Méthodologie :

- Savoir rédiger les fiches d'activités mises en place des stages
- Apprendre à exploiter un corpus de documents et en faire une synthèse

Module Préparation aux entretiens/analyse de stages :

Module de remédiation linguistique et scientifique; histoire de la République, citoyenneté et laïcité :

- Posséder un lexique riche et varié et une bonne maîtrise de la langue française
- Connaître les notions nécessaires en Enseignement moral et civique
- Connaître des notions de mathématiques (opérations, conversions…)
- Comprendre les fondamentaux du système de la République : citoyenneté et laïcité

Évaluation des connaissances et des compétences :

Devoirs surveillés et oraux blancs

- Connaître le cadre juridique de l'enfant et la famille
- Connaître les étapes du développement de l'enfant (le développement global, le langage, le repas, le sommeil…); les différents handicaps
- Maîtriser les techniques d'éveil et d'animation
- Travailler autour de la communication : avec l'enfant, la famille, l'équipe éducative

LES PASSERELLES :

Certains titres et diplômes dispensent du passage d'épreuves professionnelles lors de l'examen, sont concernés, les personnes titulaires :

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » délivré par le ministère des Sports =>dispense de l'UP2
- Titre Assistant (e) de vie aux familles délivré par le ministère de l'Emploi => dispense de l'UP1 et UP3
- BEP agricoles Services aux personnes délivré par le ministère de l'Agriculture et alimentation => dispense de l'UP1 et UP3

- Connaître les spécificités des épreuves orales UP1 et UP3
- Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants et des familles.
- Apprendre à présenter son projet et ses motivations dans le choix d'activités mis en place lors des stages
- Suivi des stages et retour sur ces derniers afin de mieux les exploiter à l'oral

- Mention complémentaire Aide à domicile délivré par le ministère de l'Éducation nationale et jeunesse => dispense de l'UP3

MODALITES D'EVALUATION

Évaluations en cours de formation :

3 évaluations écrites (format rédactionnel) dans l'année sous forme de devoirs surveillés

3 évaluations orales (entretien avec un jury interne).

Présentation à l'examen :

Cette formation prépare les stagiaires à l'examen CAP

Tutorat : 20 h

- Suivi collectif : aide dans la recherche de stages, inscription aux épreuves, suivi de la formation
- Suivi individuel : suivi des stages, suivi de la formation

INDICATEURS

Résultats - session 2024-2026

- Taux de satisfaction : **90,9 %**
- Taux d'abandon : **53,3 %**
- Taux de présentation à l'examen : **100 %**
- Taux d'obtention du diplôme : **100 %**
- Taux de poursuite d'études : **0 %**
- Taux d'insertion professionnelle : **13,33 %**
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : **53,33 %**

INDICATEURS (SUITE)

- Valeur ajoutée de l'établissement : **Non disponible à ce jour (InserJeunes)**

Calcul officiel : taux d'emploi observé à 6 mois - taux d'emploi attendu à 6 mois.

LES EQUIVALENCES

L'obtention du CAP AEPE permet l'allègement de l'UC1 et de l'UC2 du CPJEPS AAVQ

- CAP Services aux personnes, vente en espace rural délivré par le ministère de l'Agriculture et alimentation => dispense de l'UP3 et allégement en semaine de stage pour l'UP1

- BEP Accompagnement, soins et services à la personne délivré par le ministère de l'Éducation nationale et jeunesse => dispense de l'UP1 et UP2

DEBOUCHES

Les titulaires d'un CAP AEPE peuvent exercer leur activité professionnelle de garde d'enfants dans des structures très variées du secteur de la petite enfance :

- En établissements d'accueil du jeune enfant : multi accueil, crèches et structures collectives, halte-garderie et garderie, jardin d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants

- En école maternelle

- À son domicile (ou en Maison D'assistantes Maternelles) en demandant un agrément d'assistante maternelle

- Au domicile des parents ou milieu familial (comme salarié d'employeur Accompagnant Éducatif Petite enfance.

L'organisme de formation ne délivre pas de CAP au terme de cette formation se charge d'inscrire les apprenants à l'examen.

SUITE DE PARCOURS :

Après l'obtention du CAP AEPE, des études sont envisageables :

- Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne

- Préparation aux concours paramédicaux tels que Auxiliaire de Puériculture, Aide-Soignant

- Préparation au concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)

particulier ou d'organismes de services à la personne)		

SIGNATURES

À compléter par les parties concernées

Signature chef d'entreprise	Signature maître d'apprentissage	Signature apprenti